

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DÉMOCRATIQUES

SECTION SUD
TERRITORIAUX
DU CALAISIS



IPNS -NUMÉRO 181

Novembre 2023

COURRIELS :

sudtc.62@orange.fr
sudct62.tresorerie@orange.fr

BLOG SUD CT 62
<http://blogsudct.free.fr>

Tél :
07/77/30/47/21 &
03/21/97/58/98

Le saviez-vous ?

**De nombreux dossiers
sont disponibles sur
votre blog**

Exemple:

**Guide temps de travail-
1607h**

**Vous pouvez également
poser des questions.**

J'❤️ LE
SERVICE
PUBLIC
NOTRE BIEN
COMMUN

À bas la guerre !

Il est impossible de rester indifférent aux guerres qui pullulent en ce moment un peu partout en notre bas monde, résultantes des politiques libérales !

Nous ne pouvons qu'être horrifiés par les massacres de masse en Palestine (Gaza) où les victimes, sans la moindre distinction, se comptent déjà en plusieurs milliers ! Les armes doivent se taire, les massacres cesser et permettre à la paix de s'imposer !

Tempête Ciaran : Des agents au top !

Ce jeudi 2 novembre, le service des Espaces Verts a dû affronter un moment très difficile pour palier à l'urgence absolue créée par la présence des arbres couchés dans les cours d'école ou sur les axes de circulation de notre ville !

Prenant sur eux-mêmes, les agents élagueurs ont ajourné leurs congés et sont revenus travailler de leur propre initiative ! Nous n'oublierons pas non plus les agents administratifs qui ont assuré la continuité du service, répondant aux sollicitations de leurs collègues dans des conditions des plus difficiles puisque privés de chauffage, d'électricité, de téléphones fixes, ils ont utilisé leur propre portable pour diriger et orienter les agents sur le terrain ! Il est à saluer enfin l'attitude exemplaire du nouveau collègue agent de maîtrise qui a su coordonner l'ensemble des manœuvres !

Les équipes des Espaces Verts et des autres secteurs de la ville ont répondu une fois de plus présents de jours comme de nuits, montrant leur dévouement sans faille au service de la population !

Si notre syndicat rappelle souvent les quelques droits des agents, vous remarquerez qu'il n'est nul besoin de rappeler leurs devoirs ! Vous ne verrez nulle trace de ces actions de nos agents dans la presse libérale mais qu'ils se rassurent, les usagers savent les apprécier à leur juste valeur ainsi que SUD !

Chapeau bas et félicitations à tous !

Cabinet du maire : Un recadrage est nécessaire !

Les collaborateurs politiques du maire sont chargés d'accompagner le projet politique de l'autorité territoriale en place. Il n'est nullement question dans leurs missions d'un quelconque rapport hiérarchique ou fonctionnel avec les autres services.

Or, dernièrement, outre le fait que des agents se font envoyer sur les roses quand il pose une question, un agent s'est faite débarquer de son poste suite à une intervention du cabinet ! Son tort ? Avoir relayé les questions d'usagers excédés par le manque de réponse... Nous appelons le Maire à reprendre les rennes pour que cesse ce genre de pratique !

CCAS : Manque de personnel = Souffrance au travail !

En effet, lors de nos visites dans le cadre de la Formation Spécialisée (ex-CHSCT), nous avons pu constater que dans au moins quatre résidences, l'agent de cuisine, était seul et parfois pour servir plus de trente convives. Il ne faut pas oublier qu'outre cette tâche, nos collègues doivent entretenir les locaux, préparer les repas et la salle de restauration, etc.

Ce manque de personnel se rencontre aussi dans les services administratifs au niveau des divers accueils où il arrive fréquemment que des agents voués à d'autres tâches administratives soient obligés de remplacer leurs collègues à ces postes, au détriment de leur propre travail (Idem à la ville et GCT&M).

Ca va craquer et ce ne sera pas faute d'avoir averti une administration complètement sourde à la détresse des agents !

Promotions internes : Peut-être vers un assouplissement au 1er janvier 2024 ?

Il serait dans les cartons de transformer la règle du « 1 promu pour 3 embauches par concours, détachement, mutation ou intégration directe » en « 1 pour 2 ». En outre, les possibilités de promotions internes, en fonction des effectifs du cadre d'emplois seraient augmentées : le taux de fonctionnaires à prendre en compte serait relevé de 5 à 8 %, l'idée étant notamment de « tenir compte des cadres d'emplois à faible effectif ». Attention, le décret n'est pas encore paru.

La raison de cet 'assouplissement' en est la loi de 2019 qui a permis aux braves employeurs territoriaux d'embaucher nombre de contractuels en lieu et place de fonctionnaires et qui n'entrent pas de ce fait dans le calcul des embauches et ne permet plus ainsi les promotions...

Excellence du service public !

En 2022, nos cadres 'managers' (encore un anglicisme...) ont donc participé à deux séminaires, des sondages et deux rencontres entre les 'managers'. On se croirait à Caméra Café... Et tout cela pourquoi ? Pour discuter du fonctionnement des services ! Encore beaucoup d'argent de dépensé et de temps perdu alors qu'il suffisait de demander aux syndicats...

Éclairage PUBLIC, c'est fini !

Gavée de subventions Macron, la collectivité va donc 'déléguer' au privé la modernisation de l'équipement communal de l'éclairage des espaces publics et son entretien, astreintes y comprises. C'est un pas de plus vers les privatisations-destructions des services malgré toutes les belles promesses...

Au programme du prochain CST de ce 27 novembre 2023

***Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et de l'augmentation de la prime ISO pour les professeurs et assistants d'enseignements artistiques**

Dernières info : Après deux courriers dont le dernier (voir copie ci-dessous) reçu par l'administration ce 2 novembre 2023, nous venons de recevoir un courriel nous informant du passage en CST pour vote sur la modification de la prime ISO et une information (à une demande syndicale) pour la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Ne nous mentons pas, si un espoir légitime de voir enfin les enseignants de l'enseignement artistique bénéficier d'une revalorisation plus que méritée de leur régime indemnitaire ISO, le fait que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle soit l'objet que d'une simple information dont l'initiative ne relève même pas de l'administration hypothèque plus que grandement son attribution... Encore une fois, les territoriaux risquent bien de regarder le train passer !

Calais, le 23 août 2023

Syndicat SUD CT 62
Gilles REMBOTTE
22, rue Caillette, 62100 Calais
Courriel : sudtc.62@orange.fr
Tél. : 07-77-30-47-21

à

Madame le Maire de la ville de Calais,
Madame la présidente de GCT&M
Madame la présidente du CCAS

Objet : Demande d'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et d'augmentation de la prime ISO pour les professeurs et assistants d'enseignements artistique.

Madame le Maire de la ville de Calais, Madame la présidente de GCT&M, Madame la présidente du CCAS,

Au regard de l'inflation galopante, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle vient d'être instaurée par le décret 2023-702 du 31 juillet 2023 complété par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Il n'y a donc plus aucun obstacle juridique pour la pleine attribution aux agents de nos trois collectivités. Les montants, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération, ont été définis comme-ci après :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

1/2

À cet effet, nous revendiquons l'attribution de cette prime au montant indiqué dans le tableau ci-dessus pour chaque niveau de rémunération.

Comme vous le savez également, un arrêté du 19 juillet 2023 fixant les montants de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et précisant les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle de ces deux indemnités a été publié. Vous n'êtes pas sans ignorer que la situation d'un certain nombre de collègues professeurs et assistants d'enseignements artistique, bien que cadre, se trouvent dans une situation de précarité et plus généralement, le régime indemnitaire de ces agents est grandement défavorable par rapport à leurs collègues de même grade dans les autres filières.

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons que la hausse permise leur soit intégralement versée.

Bien entendu, nous restons ouverts à toute rencontre que vous souhaiteriez nécessaire pour sa bonne application.

Dans l'attente de vous lire, comptant sur votre diligence, veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

Secrétaire départemental du syndicat SUD CT 62,
Gilles REMBOTTE

7/7

***Une discussion va avoir lieu aussi sur le musée des beaux-arts dont l'objet pourrait porter sur une augmentation globale de la durée d'ouverture en basse saison quoique toujours insuffisante.**

***Un autre chapitre portera sur une possible modification de l'organisation du Relais Petite Enfance.**

Musée des Beaux-Arts : Mise au point !

Il y a quelques jours de cela, une polémique a été créée par une organisation syndicale portant sur le devenir du musée des Beaux-Arts et sur la foi inébranlable en la parole patronale. Au diapason de Fo (voir dernier tract « Chronique d'une fermeture annoncée »), nous confirmons que les craintes étaient bien justifiées et n'ont pas disparu !

SYNDIQUEZ-VOUS !